

Département de la Moselle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois



COMMUNE DE DALEM

Plan Local d'Urbanisme

3 – ORIENTATION D'**A**MENAGEMENT

ET DE

PROGRAMMATION

Projet de P.L.U. ARRETE par
délibération du Conseil Municipal en date du 01/07/2016

Projet de P.L.U. APPROUVE par
délibération du Conseil Communautaire en date du

Sommaire

PREAMBULE	3
1. L'aménagement des secteurs AU	5
a. au lieudit HOBERT	5
b. au lieudit FUNF ACKER	6
2. L'aménagement des voies douces	7
a. L'aménagement d'une voie douce entre DALEM et TETERCHEN (voie communale)...	8
b. L'aménagement d'une voie douce entre DALEM et TROMBORN (voie Communale) ...	9
c. L'aménagement d'une voie douce entre DALEM et MERTEN (RD55f)	10
d. La création d'une voie douce entre DALEM et FALCK (Voie Communale)	11
e. La création d'une voie reliant la rue de Merten et la rue de Falck au Lieudit KREPP	12
3. Aménagement des entrées du village	13
a. la rue de Merten est l'entrée Est du village par la RD55F	14
b. rue de Falck est l'entrée Est du village par la rue de Falck	15

O RIENTATION D' A MENAGEMENT

ET DE P ROGRAMMATION

PREAMBULE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont rendues obligatoire par la loi GRENELLE II.

Il faut distinguer :

-Les OAP AMENAGEMENT

- peuvent être thématique, pour un domaine particulier.
- peuvent permettre la mise en valeur de l'environnement, paysage, entrée de ville et du patrimoine.
- peuvent comporter un échéancier de l'ouverture des zones AU et de la réalisation des équipements.
- peuvent porter sur des quartiers à mettre en valeur, réhabiliter.
- Peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les caractéristiques des voies et espaces publics.

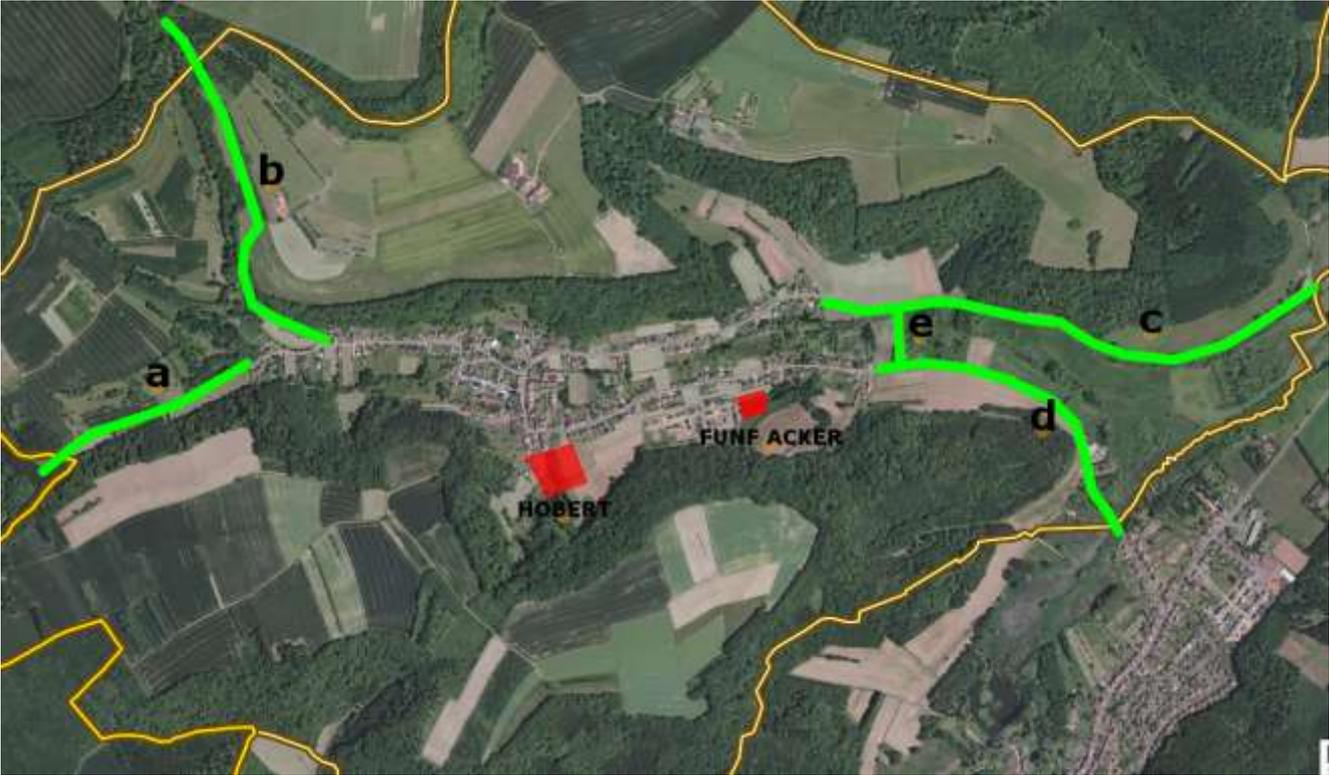
-Les OAP HABITAT (pour les PLU intercommunaux)

- Portent sur les besoins en logement, le renouvellement urbain et la mixité sociale.

-Les OAP TRANSPORT et DEPLACEMENT

- Portent sur l'organisation du transport de personnes et marchandises, la circulation et le stationnement

Ces OAP sont opposables aux tiers (L123.5) en terme de compatibilité et non d'opposabilité (on doit en respecter l'esprit et non pris à la lettre).



1. L'aménagement des secteurs AU

a. au lieudit HOBERT

-Les Enjeux

Proximité du centre ancien

Le projet d'aménagement doit concerner l'ensemble du secteur ;

la réalisation des constructions peut cependant s'étaler dans le temps.

En cas de voie en impasse une placette de retournement devra être prévue.

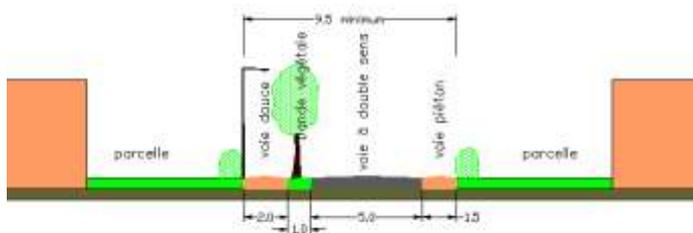
-Présentation du Projet



En rouge la voirie primaire

En bleu la voirie secondaire

Potentiel: environ 30
logements



Coupe type de la voirie primaire souhaitée

b. au lieudit FUNF ACKER

-Les Enjeux

Proximité du centre ancien

Le projet d'aménagement doit concerner l'ensemble du secteur ;

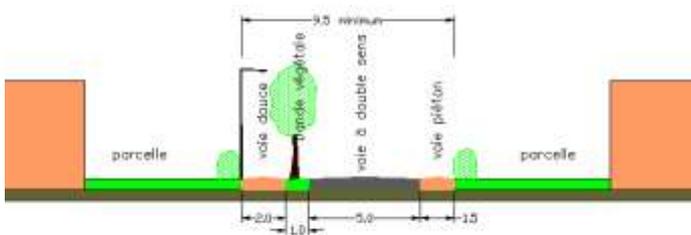
la réalisation des constructions peut cependant s'étaler dans le temps.

En cas de voie en impasse une placette de retournement devra être prévue.

-Présentation du Projet

En rouge la voirie primaire

Potentiel: environ 10 logements



2. L'aménagement des voies douces

La commune est desservie par la RD55f vers MERTEN mais également par des voies communales peu larges allant vers TETERCHEN, TROMBORN et FALCK.

La circulation de piétons et à vélos présente un danger permanent lors du passage de voitures.

Les Enjeux

Cette initiative a pour objectif :

- Protéger l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des habitants
- Favoriser un urbanisme durable : évolutif, bien intégré et adapté au site et aux besoins de la population
- Développer des déplacements doux (piétons, cycles) dans un cadre qualitatif en toute sécurité.
- Favoriser la création d'espaces publics de qualité
- Favoriser la qualité du végétal : prévoir une conception du végétal adaptée au site et raisonnée en entretien

Le projet s'inscrit dans un cadre plus global d'un maillage de liaisons douces porté par la Communauté de Communes de la Houve.

Voie Communale reliant Téterchen à Dalem Voie Communale vers TROMBORN



Voie Communale vers FALCK



RD55f vers MERTEN



Propositions :

Le principe de libérer une bande de terrain par les riverains peut être envisageable sous conditions d'entretien par la commune qui pourrait également mettre en place un projet de réinsertion sociale.

a. L'aménagement d'une voie douce entre DALEM et TETERCHEN (voie communale)

-Présentation du Projet



voie existante

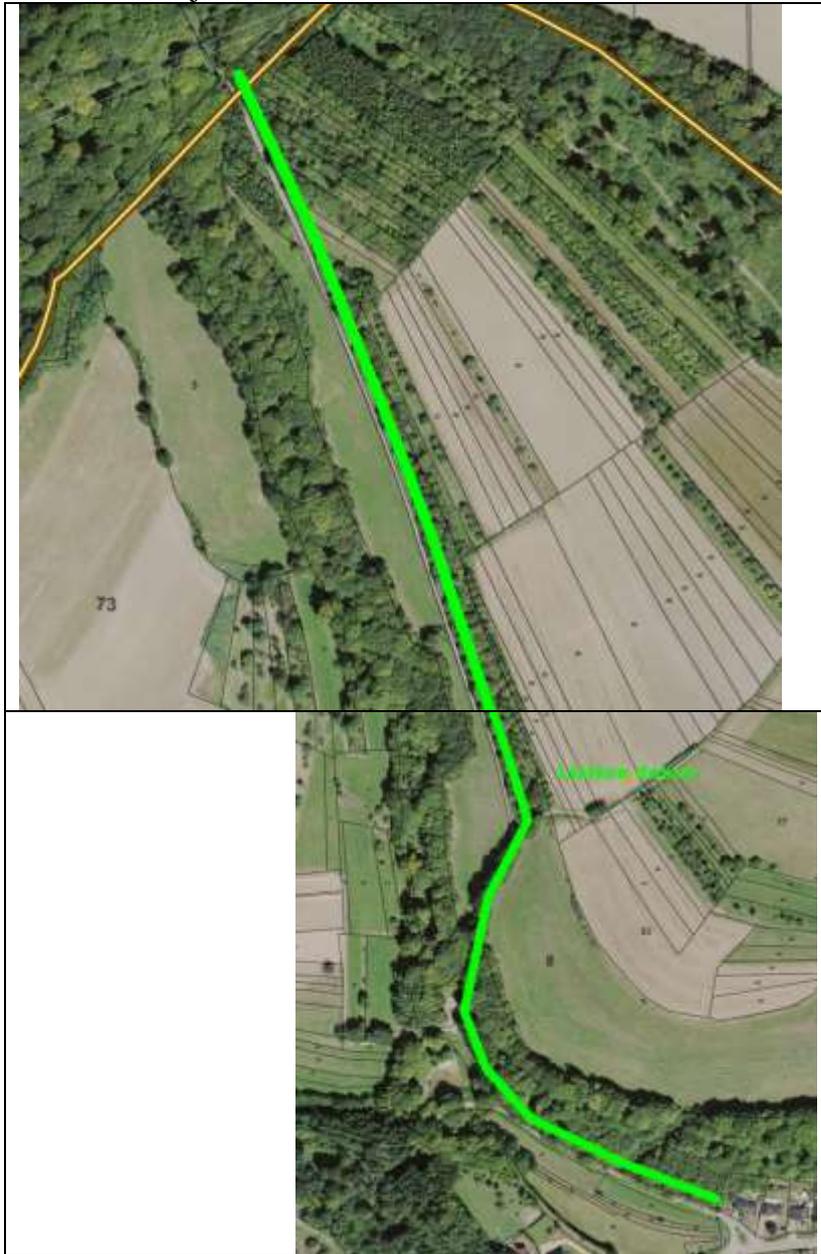


exemple d'une voie parallèle en contrebas protégée pour les promeneurs

La différenciation des parcours permet de sécuriser les flux.

b. L'aménagement d'une voie douce entre DALEM et TROMBORN (voie Communale)

-Présentation du Projet



c. L'aménagement d'une voie douce entre DALEM et MERTEN (RD55f)

-Présentation du Projet



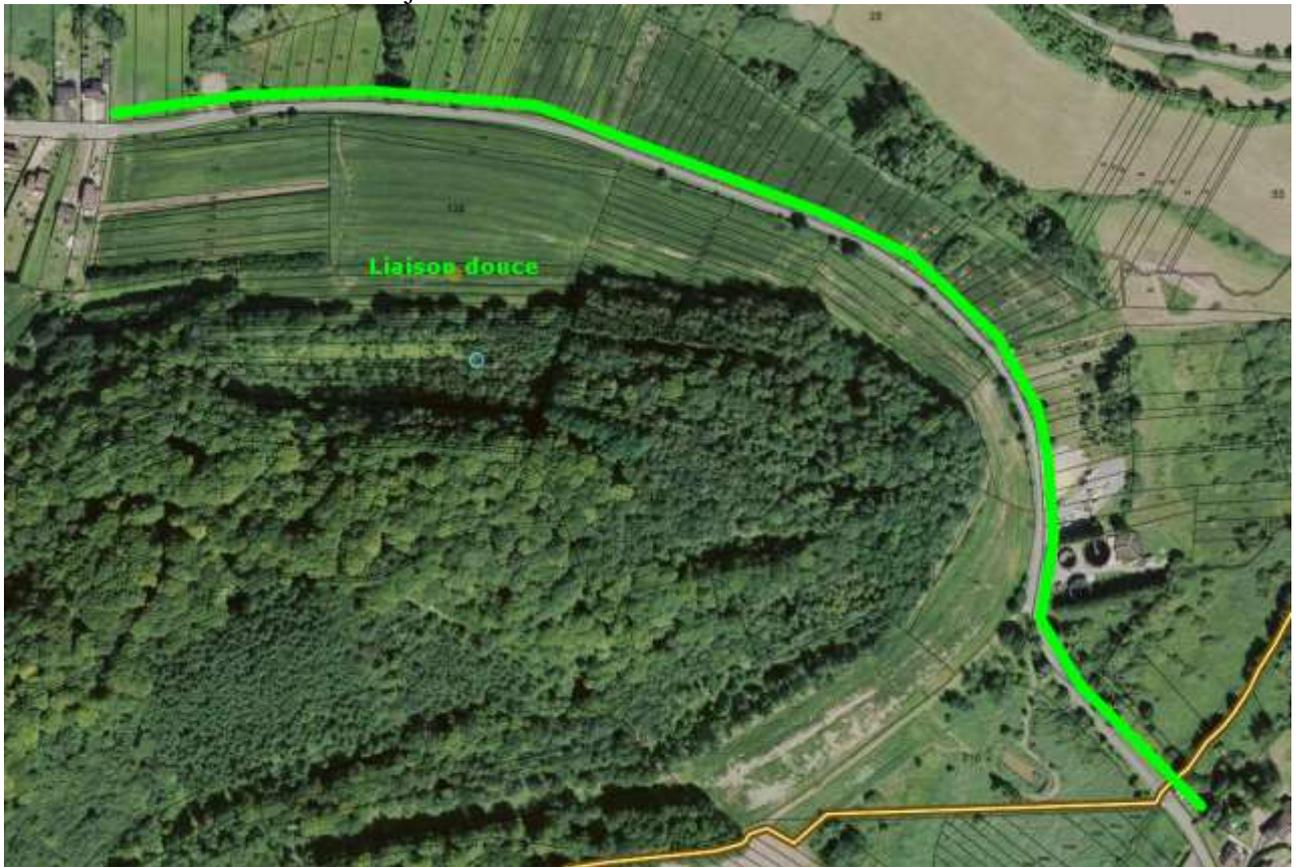
voie existante



exemple de voie parrallèle réservée aux promeneurs

d. La création d'une voie douce entre DALEM et FALCK (Voie Communale)

-Présentation du Projet



voie existante



exemple de voie parrallèle réservée aux promeneurs

e. La création d'une voie reliant la rue de Merten et la rue de Falck au Lieudit KREPP



Etat existant





Exemple de cheminements doux (piétons, cycles)

3. Aménagement des entrées du village

D'un point de vu paysager, les entrées Est et Ouest du village ne sont pas signalées, si bien que la transition entre les paysages agricoles, les vergers et la zone bâtie n'est pas ressentie par l'automobiliste.

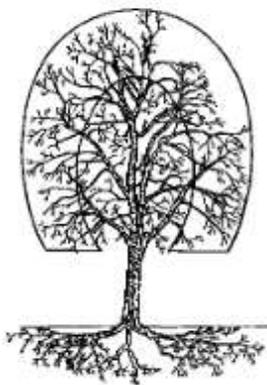
L'entrée d'un village constitue une «porte d'entrée», une porte d'avertissement et un accueil qui invite l'automobiliste à se comporter en invité respectueux des lieux. Elle marque la frontière entre la route et la rue, de la campagne au village : elles servent de guide à la compréhension de l'espace.

L'entrée peut être signalée par un bel arbre à tige.

Le choix d'implantation de l'arbre est à opérer en tenant compte de l'occupation du sous-sol (notamment canalisations) et du gabarit à laisser libre pour le passage des véhicules.

Pour le choix des espèces, on préférera :

- des espèces déjà présentes dans le village, notamment l'arbre dit «de village» à couronne importante (de l'ordre de 6 à 10 m à maturité)
- des variétés résistantes aux conditions routières (sel, déneigement, effet réfléchissant du bitume, etc.) et robustes.



Un arbre réclame, en sous-sol, à peu près le même espace que sa couronne

a. la rue de Merten est l'entrée Est du village par la RD55F



Etat existant



Etat projeté
Quelques arbres fruitiers pour redonner une échelle et créer un premier plan agréable

La plantation de deux arbres à hautes tiges au minimum constituerait une belle porte d'entrée et de sortie du village.

b. rue de Falck est l'entrée Est du village par la rue de Falck

Etat existant

La couleur verte du portail et les réseaux impactent l'entrée de bourg.

Les implantations sont éloignées et ne créent pas d'effet d'entrée. La perspective file, sans resserrement : l'entrée du village n'est pas marquée et la route ne prend pas les caractéristiques de la rue.



Etat projeté

L'entrée du village gagnera à être marquée par un alignement d'arbres, ou le prolongement de la haie déjà présente à gauche. En alternant les essences hautes tiges, basses tiges et arbustes, la haie mélangée pourrait être utilisée comme transition efficace en entrée de village.

Ainsi l'aménagement des entrées du village permettra :

- de resserrer la perspective pour marquer l'entrée
- de rendre la rue plus lisible et sûre ;
- d'améliorer la sécurité ;
- d'anticiper les flux et toutes les pratiques
- d'assurer une bonne lecture des éléments structurants sans être perturbés par les éléments émergents (signalisation, réseaux aériens..)